COMMUNE DE MAXENT
Ille-et-Vilaine

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213501695-20260605-2026056-DE

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15
L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mai 2026.
Présents : Maëlys BARBIER, Julien BLANCHET, Sophie BLEJEAN, Soizic BLOT, Pierrette DANIEL, Sylvain GEORGES, Dalila JAZUEL, Christophe JICQUEL, Emmanuel MONVOISIN, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Etienne ROUAUD, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.
Secrétaire de séance : Soizic BLOT
Absentes excusées : Audrey HIROU-ROBERT (pouvoir à Emilie THAUNAY).

2026-056 : Elections sénatoriales 2026 : désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de : Mmes Sophie BLEJEAN, Pierrette DANIEL, Maëlys BARBIER, M Etienne ROUAUD
La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Composition des listes :
Liste Ange PRIOUL :
Délégués :
-M Ange PRIOUL.
-Mme Sophie BLEJEAN.
-M Etienne ROUAUD.
Suppléants :
-Mme Emilie THAUNAY.
-M Pierre-Ellin SILVESTRE.
-Mme Pierrette DANIEL.

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.
Monsieur le Maire indique que doivent être élus trois délégués et trois suppléants.

***c) Élection des délégués* et des suppléants**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15

A obtenu :

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213501695-20260605-2026056-DE

Liste Ange PRIOUL : 15 voix

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste Ange PRIOUL :
Suffrages obtenus : 15 voix
Nombre de délégués obtenus : 3
Nombre de suppléants obtenus : 3

Le registre dûment signé
Le Maire, Ange PRIOUL

